

INDUSTRIE-ÉTAT LE RETOUR AU DIALOGUE ?

Augmenter de 10 % les dépenses de R&D en trois ans. C'est la mesure phare annoncée par l'Etat lors de la réunion du CSIS, rencontre tant attendue par les industriels de la santé. Décryptage.

MÉLANIE MAZIÈRE



La relance du dialogue Etat-Industrie a été caractérisée par une réunion cordiale du CSIS.

Il aura fallu près de deux ans pour que le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) renaisse de ses cendres. Les industriels commençaient à croire que le gouvernement se désintéressait de leur secteur. C'est d'ailleurs l'analyse du bihebdomadaire londonien *Scip* qui souligne l'absence remarquable du Premier ministre, Domi-

nique de Villepin. Les participants à cette réunion semblent néanmoins satisfaits, que ce soit le ministre de la Santé Xavier Bertrand et son homologue délégué à l'Industrie François Loos, les huit patrons invités – Christophe Weber (GSK), Jean-François Dehecq (Sanofi-Aventis), Yves Lépine (Takeda), Franz Humer (Roche), Jean-Luc Bélingard (Ipsen),

Alain Mérieux (bioMérieux), Christian Seux (Becton Dickinson) et Sidney Taurel (Eli Lilly) – ou le président du Leem Christian Lajoux. Etaient également de la partie Philippe Favre, président de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et Noël Renaudin, président du CEPS.

10 % en trois ans. La décision la plus marquante de ce CSIS n'est autre que celle d'accroître de 10 % les dépenses de R&D dans les industries de santé d'ici trois ans, « soit le meilleur niveau européen ». Une mesure qui entre dans la stratégie commune de développement entre Etat et industriels, après avoir établi un diagnostic partagé des enjeux du secteur santé. Les ministres ont d'ailleurs mis en exergue les différentes actions engagées par l'Etat pour y parvenir : création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de l'Agence de l'innovation industrielle (AII) en 2005, mise en place des pôles de compétitivité, instauration d'un mécanisme de crédits sur les remises dues par les entreprises pharmaceutiques en fonction de la présence industrielle et des investissements en R&D, création du Centre de gestion d'essais cliniques réalisés dans les établissements de santé (Cegeps), doublement du plafond du crédit impôt recherche et adoption d'un abattement sur la taxe >>>

▶▶▶ sur le chiffre d'affaires des laboratoires, en fonction de leurs dépenses de R&D.

Filière stratégique. Les ministres soutiennent la nécessité de consolider le partenariat industrie-Etat dans la prévention et la réponse aux crises sanitaires, tout en réaffirmant que « le redressement des comptes sociaux va de pair avec l'attractivité de la France ». Une conviction toutefois moins ferme que ces trois dernières années puisque Xavier Bertrand et François Loos ont convenu qu'une croissance des dépenses de santé supérieure au PIB n'était pas une aberration. Les différentes parties prenantes du CSIS

ont décidé de faire de cette structure « un lieu de dialogue pour une meilleure lisibilité, pour faciliter l'accès des patients aux produits de santé et pour s'assurer du respect de la propriété intellectuelle ». C'est dit, il s'agit bien d'un retour au dialogue qui coïncide inopinément avec la dernière ligne droite pour les candidats en campagne pour les présidentielles. Le moment idéal pour s'engager à « remédier à l'instabilité consécutive aux taxes exceptionnelles », dont a fait l'objet l'industrie pharmaceutique, pour rappeler son « attachement à la politique conventionnelle » et pour affirmer que les industries de santé (médicaments et dispositifs médi-

Les dépenses de santé sont-elles une chance

caux) sont « une filière stratégique en France ».

Xavier Bertrand est allé plus loin encore en déclarant, à l'unisson avec les industriels, que les dépenses de santé doivent être considérées comme une chance et non comme une charge. Une phrase lourde de sens qui révèle une prise de conscience des difficultés rencontrées par l'industrie pharmaceutique ces dernières années. Ce dont se sont réjouis les patrons de laboratoires présents et Christian Lajoux, qui a estimé que cette réunion était « de qualité » et insisté sur l'axe sécurité développé : « sécurité sanitaire, sécurité juridique et sécurité d'accès aux médicaments dans des délais performants ». La prochaine réunion du CSIS aura lieu avant la fin de l'année 2007. Chose promise...

BERNARD LEMOINE, VICE-PRÉSIDENT DU LEEM

LE CSIS RELANCE L'ÉCHANGE PARTENARIAL ETAT-INDUSTRIE

Réclamée depuis de longs mois par l'industrie du médicament, la réunion du CSIS qui s'est tenue le 5 février dernier est considérée comme un signe fort du gouvernement. Bernard Lemoine, vice-président du Leem, apprécie le sens de l'écoute des ministres de la Santé et de l'Industrie.

ENTRETIEN : MÉLANIE MAZIÈRE



Que retirez-vous de la dernière réunion du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) ? Peut-on parler d'un retour au dialogue, d'un réchauffement des relations industrie-Etat, d'un signe fort du gouvernement ou d'une stratégie pré-électorale ?

▶ Je ne parlerai pas de réchauffement, plutôt d'une relance d'un échange partenarial Etat-industrie afin de définir une stratégie à long terme et optimiser l'attractivité et la compétitivité de la France. Le Leem a sollicité les pouvoirs publics pour que cette réunion ait lieu et les deux ministres – de la Santé et de l'Industrie – ont accédé à notre demande. Le CSIS, réuni pour la première fois en septembre 2004, puis en avril 2005,

est l'occasion de se pencher sur les enjeux de fond du secteur pharmaceutique, confronté depuis deux ans à des prélèvements très importants et à une pression considérable sur les dépenses de médicaments. Nous réclamons l'adoption d'une stratégie à long terme pour que la France se dote des conditions d'investissements les plus compétitives en faveur du progrès thérapeutique. Les ministres ont relancé une relation constructive autour de thèmes essentiels : partenariats pour prévenir les crises sanitaires, facilitation de l'accès au marché des vaccins et de l'innovation à l'hôpital, prise en compte des enjeux de propriété intellectuelle et de fiscalité spécifique (anticipée avec la DDAC), réduction des délais de mise sur le marché.

Quelles seront les applications concrètes de ces nombreux projets ?

▶ Tous ces sujets devront trouver une application opérationnelle dans l'année qui vient puisqu'une prochaine réunion du CSIS devrait avoir lieu d'ici à fin 2007. La tenue de cette réunion est donc positive. Elle traduit la dimension stratégique nécessaire du CSIS qui est indispensable à l'évaluation et au pilotage de l'attractivité et

de la compétitivité de la France dans le domaine des sciences de la vie. De plus, elle entre pleinement dans un esprit conventionnel Etat-industrie, réaffirmé par la reconduction de l'accord-cadre Leem-CEPS pour trois ans. Le dossier le plus réalisable à court terme concerne la prévention des pandémies. D'ici l'été prochain, la France pourrait d'ailleurs devenir le pays d'Europe le mieux structuré en cas de pandémie.

A la lumière des récents exemples - Sras, grippe aviaire, chikungunya - Etat et industriels ont jugé nécessaire de développer une réflexion sur la recherche et la prévention inter-pandémique : champ thérapeutique et diagnostic des maladies infectieuses et des vaccins doivent redevenir une priorité nationale.

➤ Oui, les crises sanitaires avérées ou potentielles ont montré le rôle majeur des laboratoires. Sur ce point, le cas du chikungunya est exemplaire puisque sous la coordination du Leem, ce sont plus de cent médicaments qui ont pu être testés et des essais cliniques lancés très rapidement. Il nous faut cependant encore améliorer notre anticipation des crises sanitaires majeures et optimiser leur prise en charge thérapeutique. Pour la grippe aviaire, nous avons le groupe de travail DILGA⁽¹⁾ – Délégation interministérielle de lutte contre la grippe aviaire – et nous travaillons avec tous les partenaires, comme l'AFSSAPS, et même les Régions, avec lesquelles nous avons mis en place des simulations d'une pandémie. Par ailleurs, le Leem plaide en faveur d'une priorité nationale pour les maladies infectieuses. Dans tous les cas, la France a toute compétence en termes de recherche – académique et industrielle – et elle est très active pour la prévention de ses pathologies.

Et concernant les projets sur l'accès des patients aux médicaments ?

➤ Ce point est important. Nous avons obtenu dans l'avenant à l'accord-cadre Leem-CEPS un effort sur les ASMR⁽²⁾ (obtention d'un dépôt de prix pour les produits relevant de

cette classification). Nous avons encore des efforts à faire pour l'accès des médicaments innovants à l'hôpital et pour les vaccins.

Le CSIS veut justement accroître la dépense intérieure de R&D des entreprises du secteur de 10 % sur trois ans. Est-ce le moment de profiter du programme Initiative médicaments innovants⁽³⁾? Sachant que le 7^{ème} PCRD européen impose une répartition publique-privée, dans quelles proportions les efforts seraient-ils répartis ?

➤ L'industrie a souscrit à l'affichage d'un tel objectif, nous rapprochant des ambitions anglaises. Rappelons en premier lieu que l'Initiative médicaments innovants (IMI) fait partie des Joint technology initiative ou JTI⁽⁴⁾ (Initiatives technologiques conjointes – ITC). Le but est que la France puisse répondre aux premiers appels à projet et les fasse redescendre, en partenariats public-privé, par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les pôles de compétitivité. La question est de savoir comment faire pour augmenter la dépense des entreprises de 10 % sur trois

La France à toute compétence en termes de recherche

ans. Les industriels ont souligné que pour y parvenir, il fallait un environnement favorable. Y sont connectés des aides au financement par les pôles de compétitivité et l'agence Oséo-Anvar, le doublement du plafond du Crédit impôt recherche (CIR) ou encore l'abattement décidé récemment sur la taxe du chiffre d'affaires des médicaments en fonction des dépenses en R&D. Nous allons faire de nouvelles propositions.

Les industriels n'ont pas manqué de rappeler la situation qu'ils vivent actuellement, notamment en ce qui concerne les mesures prises par le gouvernement pour réduire les dépenses de santé, les taxes de plus en plus lourdes auxquelles ils sont assujettis, la concurrence des génériques, etc... Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu ?

➤ J'ai le sentiment que le ministre de la Santé est conscient de l'effort considérable demandé à l'industrie pharmaceutique, que c'est très lourd et qu'il est impossible d'aller au-delà. Rappelons que notre croissance est

passée de 6 % à moins de 1 % en 2006. Il n'est pas possible de continuer à nous considérer comme une variable d'ajustement. A politique égale en termes de prix et d'accès aux médicaments, il faut de fortes incitations fiscales et environnementales. Il est nécessaire d'admettre que l'industrie pharmaceutique est un fantastique acteur économique en France. Elle a donc besoin de renforcer ses ressources. Le ministre Xavier Bertrand a d'ailleurs indiqué qu'il fallait désormais considérer la croissance des dépenses de santé non pas comme un coût mais comme une chance pour l'économie française.

Tout ce qui ressort de cette réunion du CSIS est donc positif pour l'industrie pharmaceutique ?

➤ Oui, cette réunion a été constructive, porteuse de promesses qu'il importe au Leem de transformer. Cette rencontre a été très cordiale, sans tension. Un seul reproche : nous faisons habituellement un travail préparatoire commun et structuré qui, cette fois, n'a pas été suffisamment élaboré. Nous avons quand même pu faire passer des notes avec des suggestions. Globalement, les patrons de l'industrie pharmaceutique présents pour l'occasion reconnaissent que si la France a une politique de maîtrise des dépenses plutôt rude, elle progresse dans le cadre partenarial. La situation du pays reste concurrentielle au regard d'autres pays qui nous entourent, mais le temps presse. De leur côté, Xavier Bertrand et François Loos ont reconnu qu'il n'était pas absurde que les dépenses de santé progressent plus vite que le PIB. Il me semble même avoir entendu qu'un point de plus que le PIB serait acceptable. ■

(1) Dilga : équipe de soutien des différents ministères concernés par la lutte contre la grippe aviaire. Elle a un rôle de suivi des mesures décidées et de retour d'information auprès du Premier ministre, ainsi qu'un rôle d'appréciation de la pertinence des choix qui ont été fait.

(2) ASMR : Amélioration du service médical rendu
(3) L'Initiative médicaments innovants (IMI) est développée par le groupe des directeurs de R&D de la représentation européenne de l'industrie pharmaceutique (EFPIA) à la demande de la Commission européenne et avec le soutien du Leem Recherche.

(4) Les JTI assurent la cohésion de l'effort européen de recherche dans des domaines technologiques stratégiques, pour accélérer la production de nouvelles connaissances, renforcer la compétitivité et augmenter la capacité à pénétrer les futurs marchés. Elles servent de support au partenariat public-privé.